



République Française
Ville de Clamecy

Envoyé en préfecture le 02/10/2024
Reçu en préfecture le 02/10/2024
Publié le 02/10/2024
ID : 058-215800798-20240926-D2024_112-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 septembre 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 19 septembre 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI avaient respectivement donné procuration à Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. TEXIER, M. DEDIANNE Alain, M. BOURDOUNE et M. DAPOIGNY.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD et Mme SEDIRA.

Excusés : M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme MEFTAH Sophie.

N° 2024-112 : ESPACE SOCIAL DES VAUX D'YONNE : MERCREDIS PÉRISCOLAIRES :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Espace Social des Vaux d'Yonne est chargé de l'organisation de l'accueil des enfants du territoire les mercredis hors vacances scolaires. Les mercredis périscolaires entrent dans la compétence communale « périscolaire » qui est déléguée à l'espace social des Vaux d'Yonne.

Monsieur le Maire précise que le budget global des mercredis périscolaires s'établit pour 2024 à 102 848 € avec un financement de la CAF et l'Education Nationale.

L'Espace Social des Vaux d'Yonne sollicite une participation complémentaire des communes à hauteur de 4,50 € par habitant afin de tenir compte de l'évolution des coûts de fonctionnement. La participation de la commune de Clamecy s'établit à 16 168,50 € sur la base de la population INSEE au 1er janvier 2024 soit 3 593 habitants.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la participation financière de la commune à cette compétence déléguée à l'Espace Social.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 16 168,50 € à l'Espace Social des Vaux d'Yonne pour le financement des mercredis périscolaires sur la base de 4,50 €/habitant pour l'année 2024.

Signature des signatures.

